

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAGARDE FIMARCON

Mercredi 09 AVRIL 2008

**Ouverture de la séance : 21h00.**

**Présents** : G.Poirette, P.Serpinsky, D.Lascombes, C.Manabéra, S.Mielan, M.F.Vialard, C.Tasso, C.Rivière, P. Bense, M.C Rostoll, H.Ulian .

**Excusée** :

**Secrétaire de séance** : M.F.Vialard.

## Ordre du jour

1. Vote des Taux d'imposition 2008
2. Adoption du Budget Primitif 2008
3. Affiliation Syndicat Mixte du Grand Site de Marciac au C.D.G 32
4. Questions diverses

### • **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008.**

Madame le Maire expose que :

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux , les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2008, le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2008.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide d'appliquer pour 2008, les taux suivants :

**TAXE D HABITATION :** 9.60 %  
**TAXE SUR LE FONCIER BATI :** 15.76 %  
**TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :** 51.86 %

### • **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2008**

**Adoption de Budget Primitif 2008 de la COMMUNE.**

BP 2008	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	<b>50 000.00</b>	<b>117 000.00</b>	<b>167 000.00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>50 000.00</b>	<b>144 000.00</b>	<b>194 000.00</b>

Budget adopté à l'unanimité

- **Adoption du Budget Primitif 2008 CCAS**

<b>BP 2008</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>REPORT RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			<b>412.06</b>

Budget adopté à l'unanimité

- **AFFILIATION SYNDICAT MIXTE DE MARCIAC AU C.D.G 32**

Madame le Maire donne lecture de la lettre datée du 29 Mars 2008 expédiée par le Centre de Gestion du Gers concernant l'affiliation à titre volontaire demandée par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement du Grand Site de Marciac.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de donner son accord pour l'affiliation à titre volontaire demandée par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement du Grand Site de Marciac au Centre de Gestion du GERS .

- **Questions diverses**

**Séance levée à 24h**